CHAPITRE XX.

Recherches ſur les défrichements.

ON ne connoît point la quantité de terres cultivées dans l'univerſalité du Royaume ; & les conjectures que j'ai pu raſſembler, à cet égard, ſont ſi vagues, que je ne ſaurois me réſoudre à les préſenter, dans un ouvrage, où j'ai tâché d'atteindre de près à toutes les informations eſſentielles.

Il ſembleroit qu'on devroit du moins, être certain de l'étendue des terres qui ont été miſes en valeur depuis l'année 1776 ; époque, où le Souverain leur aſſura l'affranchiſſement des tailles & des vingtiemes, pendant vingt années. En effet, pour jouir de ces exemptions, il faut donner une déclaration, de la réſolution où l'on eſt de travailler au défrichement de telle & telle partie de terrein ; mais comme ces déclarations doivent néceſſairement précéder l'entrepriſe,

afin que l'état du ſol ſoit reconnu, on conçoit facilement, qu'un changement d'avis ou un découragement dans l'exécution, ont dû introduire de grandes différences, entre les quantités d'arpents déclarées, & celles véritablement défrichées.

J'avois eu le deſir de prendre une connoiſſance exacte de ces différences; mais j'ai craint que ces informations n'allarmaſſent les nouveaux cultivateurs, & ne leur donnaſſent l'idée de quelque examen préparatif d'un impôt ou d'une reſtriction de privilége; c'eſt un ſoupçon qui vient ſi facilement, & dont les conſéquences ſont ſouvent ſi contraires à l'exercice de l'induſtrie, que le Gouvernement eſt ſouvent obligé de ſacrifier à ces conſidérations, la recherche de pluſieurs connoiſſances importantes. Je me rappelle, à ce ſujet, un trait ſingulier : il y a vingt ans, je crois, qu'un intendant, avec le deſſein louable d'encourager la formation du miel & le travail des abeilles, commença par demander des déclara-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

tions ſur le nombre des ruches entretenues dans la province : on ne comprit point ſes intentions ; on s'en défia peut-être, & dans peu de jours, preſque toutes les ruches furent détruites.

Cette petite anecdote eſt preſque un apologue inſtructif pour l'adminiſtration monarchique : les ſoupçons naiſſent au moment où l'autorité ſe déploye ; & c'eſt lentement & difficilement que la confiance s'ente ſur ce premier ſentiment.

Après avoir fait quelques obſervations, ſur l'inſuffiſance des lumieres qu'on peut tirer des déclarations de défrichement, je dirai cependant, que celles qui ont été faites depuis 1766 juſques à la fin de 1780, annoncent le deſſein de mettre en valeur, environ 950 mille arpents; mais je ne pourrois indiquer, juſques à quel degré cette intention a été réaliſée.

La Provence eſt la partie du Royaume où ces déclarations ont eu le plus d'étendue, & les généralités où il y en a eu

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

le moins, ſont la Lorraine & l'Alſace.

L'affranchiſſement des impôts, pendant un certain nombre d'années, ne ſuffit pas pour exciter généralement aux entrepriſes de défrichement : c'eſt le manque de capitaux qui arrête un grand nombre de propriétaires ; & tantôt les difficultés qu'ils éprouvent pour emprunter, tantôt le prix trop haut de l'intérêt, deviennent un obſtacle aux progrès de la culture : ainſi, c'eſt en traitant ces queſtions dans le chapitre ſuivant, que j'indiquerai les moyens les plus propres à encourager les défrichements.

Le partage des communes, eſt encore une diſpoſition qui concourt au même but ; mais ce partage ne peut pas être réglé d'une maniere uniforme : la légiſlation doit être différente, ſelon la nature des biens & le genre de reſſources de chaque province ; & comme il faut encore ménager les longues habitudes, c'eſt ſur-tout pour des arrangements de cette ſorte, que la médiation des adminiſtrations provinciales deviendroit

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

utile : plusieurs pays d'Etats ont, à cet égard, de très-bons principes, & qui sont suivis sans réclamation.

Il est aussi telles entreprises de défrichements, où quelques secours réels, de la part du Gouvernement, sont absolument nécessaires ; & ces sortes de dépenses sont infiniment raisonnables : l'argent reste dans le Royaume ; & la terre, en rapportant de nouveaux fruits, produit de nouveaux habitants. Il n'est point de richesse plus sûre ni plus précieuse : c'est le soc fécond de la charrue, & non le fer meurtrier qui la procure : c'est la rosée du Ciel, & non le sang des hommes qui la fertilise. Ah ! politiques & guerriers, qui entourez le trône, laissez à la bienfaisance du Monarque, le moyen de s'exercer ; laissez-lui le tems de considérer l'intérieur de son Royaume ; laissez-lui le tems de connoître, qu'il a le pouvoir d'y répandre de nouvelles semences de bonheur & de vie !

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf